DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	17	23

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :
FISCHER Lionel – DEL NISTA Xavier - ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 5.2.2 Fonctionnement des groupes politiques
DELIBERATION N° 2021-02-01

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE ET LE PROJET DE PISTES CYCLABLES CONCERNANT NOTAMMENT LA ROUTE DE VEDENE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

CONSIDERANT l'intérêt, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de soumettre pour avis les dossiers en commission,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instituer une commission temporaire composé de quinze membres, chargée de donner son avis sur toute question ou décision soumise au conseil municipal concernant les 2 dossiers suivants :

- L'aménagement de l'avenue de la gare,
- La réalisation de pistes cyclables concernant notamment la route de Vedène.

Le Maire est le président de droit de la commission.

Après appel des candidatures, 14 candidats se sont présentés pour 14 places de membre de la commission.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Les résultats du vote sont les suivants :

Election des membres de la commission		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23	
A déduire		
▪ bulletins blancs	0	
▪ bulletins nuls	0	
Suffrages exprimés	23	
Majorité absolue	12	
Ont obtenu :		
Liste A	**23**	**voix**

Les membres élus de la commission temporaire relative aux projets ci-dessus sont :

- BONNEFOUX Chantal
- MORETTI Karine
- GUINTRAND Tamara
- BOUIX Sandra
- COSTE Josiane
- ANDRÉ Claude
- FISCHER Lionel
- BOUISSET Florian
- CACELLI Alex
- DEL NISTA Xavier
- PILLOT Marion
- BOLIMON Lionel
- DUCLERCQ Jean-Pierre
- PENALVA Sylvain

En cas d'empêchement, chaque membre titulaire pourra désigner un remplaçant s'il le souhaite.

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Mouvement en cours de séance : M. FISCHER Lionel arrive à la présentation de la délibération n° 2021-02-02

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 7.4.1 Subventions aux entreprises
DELIBERATION N° 2021-02-02

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COMMERCES EN SITUATION DE PRECARITE DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE

RAPPORTEUR : Madame Joëlle SALUZZO, adjointe déléguée aux commerces et aux festivités.

VU le code général des collectivités territoriales,

La crise sanitaire affecte de nombreux commerces du village.

Par délibération n° 2020-06-43 du 29 juin 2020, le conseil municipal a décidé d'exonérer les commerces implantés sur le territoire communal du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

En partenariat avec l'Union des commerçants et des artisans de Saint Saturnin, certains commerces du village en situation de grande précarité se sont manifestés pour demander une aide exceptionnelle à la commune.

Il faut savoir que les aides possibles ne doivent pas constituer de l'aide à la trésorerie directe mais doivent pouvoir aider les entreprises locataires qui démontrent ne pas être en mesure de s'acquitter de leur loyer en raison de la crise sanitaire.

Considérant que la commune a conservé la compétence commerce de proximité,

Considérant la nécessité d'aider les commerces en très grande difficulté en raison de la crise sanitaire,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € aux trois commerces ci-dessous :

- Le restaurant « La Terrasse », 110 avenue de la Rétanque.
- La boutique « C Pour Elles Sud », 66 place des cafés.
- Le salon de coiffure « Création beauté », 325 chemin du Lion d'or.

PRECISE que ces aides feront l'objet d'une convention entre la commune et chaque commerce bénéficiaire avec transmission à la mairie des quittances de loyer.

PRECISE que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 5.6.1 Indemnités aux élus
DELIBERATION N° 2021-02-03

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et à l'habitat.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-11-63 du 2 novembre 2020 approuvant le montant des indemnités versées à Monsieur le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT fixent le montant maximal des indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant des indemnités allouées à Monsieur le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctions	**En pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique**	**Montant brut au 1/02/2021**
Serge MALEN	Maire	21 %	816,77 €
Chantal BONNEFOUX	1ère adjointe	18 %	700,09 €
Claude ANDRÉ	2ème adjoint	18 %	700,09 €
Josiane COSTE	3ème adjointe	18 %	700,09 €
Lionel FISCHER	4ème adjoint	18 %	700,09 €
Joëlle SALUZZO	5ème adjointe	18 %	700,09 €

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Alex CACELLI	6ème adjoint	18 %	700,09 €
Sylvie RANC	7ème adjointe	18 %	700,09 €
Patrick LOUIS-VASSAL	8ème adjoint	18 %	700,09 €
Jean-Louis CRAPONNE	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Christine CUP	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Régine GARREL	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Pascal ORLANDI	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Xavier DEL NISTA	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Guylaine RABERT	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Frédéric TRICHARD	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Karine MORETTI	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Sandra BOUIX	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Tamara GUINTRAND	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Florian BOUISSET	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €

PRECISE que le versement des indemnités entre en vigueur à compter du 5 février 2021.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	/	3

MM.COUSTON-BOLIMON-PENALVA

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 7.2.2 Vote des taxes et redevances
DELIBERATION N° 2021-02-04

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – EXONERATION EXCEPTIONNELLE POUR LE 1ER SEMESTRE 2021

RAPPORTEUR : Madame Joëlle SALUZZO, adjointe déléguée aux festivités et au commerce.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2331-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2,

Vu la délibération du conseil municipal n°2015-07-53 du 2 juillet 2015 fixant le montant de la redevance d'occupation de la voie publique pour les terrasses sur le territoire de la commune à 10 € (dix euros) le mètre carré par an, applicable à compter du 1er août 2015.

CONSIDERANT la perte de chiffre d'affaires des commerces liée à la crise sanitaire et à la fermeture de nombreux établissements,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'activité commerciale locale,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DÉCIDE d'exonérer les commerces implantés sur le territoire communal du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le 1er semestre 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2021-02-05

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de pérenniser le poste d'un agent du service financier, actuellement contractuel, en réajustant son temps de temps de travail suite à une réorganisation interne du service des ressources humaines.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 05/02/2021 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créé			
Adjoint administratif	80%	1	C

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générale réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 05/02/2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emplois contractuels
DELIBERATION N° 2021-02-06

OBJET : *RH – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Considérant que pour remplacer un agent mis en disponibilité aux services techniques, il est proposé au conseil municipal de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générale réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 05/02/2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,25 euros.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi ou Mission Locale) pour ce recrutement.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 7.4.1.Subventions aux entreprises
DELIBERATION N° 2021-02-07

OBJET : ACTION EN FAVEUR DU PERSONNEL ET SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – le Maire.

Le repas du personnel de fin d'année n'a pu être organisé en raison de la crise sanitaire.

Pour compenser l'annulation de la soirée du personnel et pour soutenir le commerce local, il est proposé d'offrir aux agents communaux un bon d'achat d'une valeur de 30 € à utiliser librement dans les restaurants de la commune.

Une liste nominative des agents sera remise à chaque restaurant avec le numéro du bon correspondant. Après le repas, le restaurant enverra une facture correspondant à la valeur de 30 € à la mairie avec le bon d'achat annexé.

Ces bons seront valables un an à compter de la date de rouverture des commerces susvisés.

Cette action représente un budget de 2 640 € TTC (88 x 30 €).

Considérant que la commune a conservé la compétence commerce de proximité,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

ATTRIBUE aux agents municipaux un bon d'achat d'une valeur de 30 € à utiliser dans les restaurants implantés sur le territoire de la commune.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2021 à l'article 6745 (subventions aux personnes de droit privé).

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021

à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 7.5.1 Demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-02-08

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES – TRAVAUX D'ISOLATION ET DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 (DSIL)

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ANDRÉ, adjoint délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse.

La municipalité s'est engagée à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux.

La commune a donc prévu en 2021 des travaux d'isolation et de modernisation de l'éclairage des salles de classe de l'école Jean Moulin afin de réduire les consommations d'énergie.

Ce projet d'aménagement a été estimé à 48 000 € hors taxes.

Le gouvernement souhaite soutenir l'investissement des collectivités territoriales avec le dispositif de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Le projet de rénovation énergétique des écoles fait partie des projets éligibles au fonds susvisé, il est donc proposé de solliciter une aide financière de l'Etat.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour réduire les consommations énergétiques et les coûts associés.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

APPROUVE les travaux de rénovation énergétique des écoles.

SOLLICITE la participation de l'Etat à travers la dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET HT		**48 000,00 €**
Coût des travaux HT		**48 000,00 €**
TVA	20,00%	**9 600,00 €**
Coût TTC		**57 600,00 €**

FINANCEMENT DE LA **DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT**

1 **Autofinancement**	50%	24 000,00 €
2 **Subventions d'équipement**	50%	
Etat (DSIL 2021)	50% de la dépense subventionnable	24 000,00 €
Total (2)		24 000,00 €
Total (1+2)	**100%**	**48 000,00 €**

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget 2021.

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 8/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 7.5.1 Demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-02-09

OBJET : *RENOVATION DE LA TOITURE DES VESTIAIRES DU RUGBY : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE*

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric TRICHARD, conseiller délégué au sport.

Il s'avère nécessaire de refaire la toiture des vestiaires du rugby en raison de nombreuses infiltrations.

Ce projet d'aménagement a été estimé à 50 000 € hors taxes.

Le département a mis en place un dispositif d'aides pour la réhabilitation des équipements sportifs conformément à la délibération n°202-09 du 17 janvier 2020.

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux de rénovation,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux de rénovation de la toiture des vestiaires du rugby.

SOLLICITE la participation du Département au titre du dispositif pour la réhabilitation des équipements sportifs à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

COÛT DU PROJET HT		**50 000,00 €**
Coût des travaux HT		**50 000,00 €**
TVA	20,00%	**10 000,00 €**
Coût TTC		**60 000,00 €**

FINANCEMENT DE LA **DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT**

1	**Autofinancement**	70%	35 000,00 €
2	**Subventions d'équipement**	30%	
	Département	30% de la dépense subventionnable	15 000,00 €
	Total (2)		15 000,00 €
	Total (1+2)	**100%**	**50 000,00 €**

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 février 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
29/01/2021

Date d'affichage
08/02/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – RANC Sylvie – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :
M. CACELLI Alex a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
Mme CUP Christine a donné procuration M. CRAPONNE Jean-Louis.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absentes excusées :
ADAM Carole – PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Nature de l'acte : 7.4.1. Subventions aux entreprises
DELIBERATION N° 2021-02-10

OBJET : ANIMATIONS FESTIVES – BONS D'ACHAT POUR LES CONCOURS ORGANISES PAR LA MUNICIPALITE

RAPPORTEUR : Madame Joëlle SALUZZO, adjointe déléguée aux festivités et au commerce.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

En cette période de crise sanitaire, la municipalité s'efforce notamment de créer des animations à travers l'organisation de différents concours.

Pour favoriser la participation de la population à ces concours, il est proposé de les doter de récompenses.

Considérant que la commune a conservé la compétence commerce de proximité,

Considérant la nécessité de soutenir les commerces de la commune dans ce contexte difficile,

Il est proposé d'attribuer aux lauréats de ces concours un bon d'achat d'une valeur de 20 € à utiliser dans les commerces implantés sur le territoire communal. Le commerçant enverra ensuite une facture correspondant à la valeur de 20 € à la mairie avec le bon d'achat annexé.

Il est proposé de fixer l'enveloppe maximale pour l'année 2021 à 1 000 € TTC.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 26 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

APPROUVE l'organisation de différents concours.

ACCORDE aux lauréats de chaque concours un bon d'achat d'un montant de 20 € valable un an à compter de la date de remise et à utiliser dans les commerces implantés sur Saint-Saturnin-lès-Avignon.

PRECISE que l'enveloppe maximale pour 2021 est fixée à 1 000 € TTC.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2021 à l'article 6745 (subventions aux personnes de droit privé).

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE ST-SATURNIN-LÈS-AVIGNON (VAUCLUSE)

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/02/2021
de la publication le 08/02/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com